

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1797

Artikel: Flexibilisation de l'âge de la retraite : les syndicats ont manqué le coche : l'initiative de l'USS en votation le 30 novembre laisse sceptique; il y a pourtant de vraies solutions
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

limite pour les caisses de pension la part de la fortune placée en actions suisses ou étrangères. Malgré tout, des pertes peuvent être sensibles. Mais il faudrait le savoir de manière globale et précise, à l'échelle nationale. Peut-être des mesures étatiques de garantie seront-elles justifiées.

Mais, avant toute action, il faut réunir les données.

L'accent juste

Protéger les petits épargnants, c'est une formule bonne pour la pose. Mais la politique des caisses de pension, elle, touche tous les épargnants salariés.

Elle mérite d'être définie et connue. C'est une tâche prioritaire pour la Confédération de réunir toutes les informations qui seront nécessaires à une action de coordination et, si elle est jugée opportune, d'intervention.

Flexibilisation de l'âge de la retraite: les syndicats ont manqué le coche

L'initiative de l'USS en votation le 30 novembre laisse sceptique; il y a pourtant de vraies solutions

Jean-Daniel Delley (13 octobre 2008)

En mai 2004, le peuple a balayé la 11ème révision de l'AVS. Principal motif de ce rejet, la promesse non tenue par le Parlement de mettre les moyens nécessaires à la flexibilisation de l'âge de la retraite. Un an plus tard, l'Union syndicale suisse lançait son initiative «*Pour un âge de la retraite flexible*». Malheureusement, le modèle ne propose pas une solution flexible. Garantir une rente complète à partir de 62 ans pour tous les revenus inférieurs à 120'000 francs, c'est en réalité abaisser l'âge de la retraite pour l'immense majorité de la population. Or le vieillissement de cette population comme les incertitudes de l'évolution

économique appellent une réforme plus profonde et moins schématique.

Giulano Bonomi, un spécialiste des politiques sociales, a mis en évidence trois conditions pour un système de retraites durable: une flexibilisation de l'âge de la retraite, une rente dont le montant dépend de l'évolution démographique et économique et un traitement préférentiel compensant la pénibilité du travail. En Suède dans les années 90, tous les partis politiques ont soutenu un modèle basé sur trois piliers: une rente de base financée par le budget, une première rente complémentaire financée par les employeurs et fonction de la

durée de la vie active, une deuxième rente complémentaire relevant d'une assurance obligatoire payée par les salariés par prélèvement de 2,5% de leur salaire. La rente de base est versée à partir de 65 ans, mais la retraite est possible dès 61 ans. Le niveau des rentes est déterminé par le rapport entre salariés et rentiers, par l'évolution des salaires et l'inflation.

Les partis helvétiques ont là un modèle pour éviter les interminables débats qui plombent chaque révision de l'AVS et les déséquilibres financiers qui guettent les assurances sociales.